ATELIERS DE RECHERCHE 2025

Sens culturel(s) des droits humains
Vers une nouvelle Déclaration

Lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 avril 2025, Friche de la belle de Mai, Marseille

Ossip Zadkine, dessin.

À la suite des rencontres de 2022 et 2023 à Fribourg et Villeurbanne, ces nouveaux ateliers proposent de tirer des enseignements communs sur les dimensions culturelles des droits humains à partir de 4 thématiques en recherche : travail, habiter, alimentation, soin. Ces travaux permettront de proposer une ébauche de Déclaration sur les dimensions culturelles des droits humains, en complément de la Déclaration de Fribourg.

« Les dimensions culturelles des droits fondamentaux assurent un effet de levier permettant une interprétation du droit appropriée. (...) Si le sens culturel (compris ici en tant qu'« esprit du droit », comme on dit l'« esprit de la loi ») n'est pas pris en compte, c'est tout l'ensemble qui perd sa consistance, sa légitimité et donc son efficacité. Pire encore, c'est la porte ouverte aux interprétations unilatérales, ethnocentrées, dénaturées par les diverses formes de fondamentalismes. Les dimensions culturelles ne sont pas en périphérie, mais au centre. »

Patrice Meyer-Bisch, Clarifier le sens culturel des droits humains, in Nectart#20, 2025.

Journées organisées avec le concours de la Friche de la Belle de Mai

PROGRAMME

Lundi 14 avril 2025
10h - Introduction à la révision de la Déclaration de Fribourg
11h30 - Introduction au(x) sens culturel(s) des droits humains
12h30 - Déjeuner
14h - Visite de la Friche de la Belle de Mai
15h - Ateliers - session 1 : Travail / Habiter (en parallèle)
17h - Ateliers - session 2 : Alimentation / Soin (en parallèle)
18h30 - Apéro aux Grandes tables

Mardi 15 avril 2025
9h - Ateliers sur la révision de la Déclaration
11h - Ateliers - session 1 : Travail / Habiter - enseignements
12h30 - Déjeuner
14h - Ateliers - session 2 : Alimentation / Soin - enseignements
16h - Croisement des 4 thématiques - sous-groupes et partage
17h30 - Fin

Mercredi 16 avril 2025
9h - Ateliers sur la révision de la Déclaration et synthèse
11h - Plénière : vers une nouvelle Déclaration sur la dimension culturelle des droits humains
13h - Fin

Sur inscription,
participation aux frais d'organisation : 50 €
Réservation du déjeuner 15 € / jour
S'inscrire sur ce lien.

Mercredi 16 avril, de 14h à 17h, rencontre autour des droits culturels avec les acteurs de Friche. Inscription auprès de Stéphane Pinard : spinard@lafriche.org

OBSERVATOIRE DE LA DIVERSITÉ ET DES DROITS CULTURELS FRIBOURG, SUISSE

paideia réseau culture21

ATELIERS DE RECHERCHE 2025

Sens culturel(s) des droits humains
Vers une nouvelle Déclaration

Lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 avril 2025, Friche de la belle de Mai, Marseille

CONTENUS DES ATELIERS

RÉVISION DE LA DÉCLARATION DE FRIBOURG

Depuis 2007, la Déclaration des droits culturels, dite « Déclaration de Fribourg » a fait son chemin et provoqué de nombreuses évolutions. Mais le monde à beaucoup changé, nos consciences aussi.

Un groupe de rédaction, composé de Mylène Bidault, Johanne Bouchard et Patrice Meyer-Bisch a d'abord soumi des propositions en 2023 et recueilli depuis des avis sur cette base. Ces propositions d'amélioration du texte seront mises en discussion pendant les 3 jours. Celles-ci comprennent de nouvelles définitions, un accent plus marqué sur la participation, sur les diversités et les communs, sur l'espace public et bien sûr un élargissement à l'environnement, y compris numérique.

Lundi, mardi et mercredi
1h30 d'atelier pour débuter chaque journée

4 ATELIERS SUR LES DIMENSIONS CULTURELLES DES DROITS HUMAINS

Droit de travailler. Quel est le sens de ce droit quand on réduit le travail à une activité salariée au détriment de tous les autres secteurs, et qu'on fait pratiquement l'impasse sur la valeur des œuvres que les personnes qui travaillent contribuent à créer, produire, entretenir, et ce, au détriment des communs ?

Droit d'habiter. Quel est le sens de ce droit quand on le réduit à l'accès à un logement suffisant, au détriment de sa fonction identitaire, d'hospitalité, de lieu de soins, de ses multiples dimensions territoriales, et sans tenir compte de tous les autres êtres qui cohabitent dans chaque milieu ?

Droit de (se) soigner. Soigner est une fonction fondamentale qui, à elle seule, dit une part essentielle de chaque droit humain. Quand il s'agit du droit de participer aux soins de santé, là encore, les droits de participer aux connaissances, les libertés de choix, la compréhension d'une notion large de santé biologique, psychologique, sociale et spirituelle, en indiquent le sens fondamental.

Droit de (se) nourrir. L'alimentation se déploie des pratiques agricoles aux manières de cuisiner, de manger, de-partager les mets, dans le quotidien comme les moments de fêtes. Elle s'élabore de l'intimité des familles jusqu'à l'organisation sociale. Se nourrir ne peut se réduire au fait d'apporter des substances nutritives au corps. La dignité se trouve dans les capacité à cultiver les significations que nous donnons à l'acte de nourrir et de se nourrir.

Lundi, les ateliers seront consacrés au partage des travaux thématiques en cours depuis mai 2023, droit par droit, à leur critique et au recueil de nouvelles contributions.

Mardi, les ateliers seront consacrés à une tentative de synthèse, pour identifier les principaux sens culturels de chaque droit étudié et parvenir à des propositions.

CROISEMENT DES THÉMATIQUES

Le sens apparaît dans les frontières. Le cœur de chaque domaine se démontre dans ses multiples liens avec les autres. Les thématiques seront croisées mardi à 16h afin d'identifier points communs et spécificités.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Le mercredi matin sera consacré à l'interdépendance entre la Déclaration des droits culturels et le projet d'une seconde Déclaration sur le sens culturel des droits humains.

Mercredi, synthèse de la révision de la Déclaration de Fribourg et des perspectives pour une nouvelle déclaration.